



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017

MODIFICATIONS DU MONTANT DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2017-2018

« **Le SCA se dote d'une tenue** », afin que nous sachions enfin nous identifier et nous reconnaître. Le survêtement fait partie intégrante de la tenue du SCA et **il est obligatoire de le porter, comme tenue, pour venir aux matchs**. Cette décision a été prise par le comité de direction.

Le survêtement proposé tient compte des contraintes de changement de fournisseur et de la demande des adhérents de muter vers la marque « nike ». De ce fait le précédent survêtement deviendra survêtement d'entraînement.

Le montant des cotisations tient compte de tous les équipements

Les EQUIPEMENTS ? Cela comprend :

- Le survêtement du club .
- Les chaussettes du club.
- Le maillot de match couleur du club ou autre couleur si coïncidence avec adversaire.(utilisation)
- Le short de match couleur du club.(utilisation)
- Pour certaines équipes un sweat ou un Kway.(utilisation)
- tout le matériel nécessaire aux entraînements et aux matchs. (utilisation)

La COTISATION vous donne des droits :

- Participer aux entraînements et aux matchs suivant les convocations effectuées par l'éducateur de la catégorie. (et bien sûr au casse-croûte ou goûter d'après match.)
- Participer aux tournois avec le club.
- Participer aux animations et événements du club.
- Participer aux stages de foot créés par le club.
- Avoir accès à la boutique du club avec des prix attractifs.
- Pour ceux qui montrent un intérêt à l'encadrement ou à l'arbitrage : des formations.

Mais aussi des devoirs :

- RESPECTEZ la charte du joueur que vous avez signée.**
- RESPECTEZ le règlement intérieur du club.**

CATEGORIE	MONTANT COTISATION
U7 - U9	135
U11 - U13	150
U15 - U17	165
U19 -U20 - SENIORS	170
LES LOISIRS	135
2me ENFANT (- 18ans)	120
AUTRES ENFANTS (- 18ans)	105